

Le Frelon à pattes jaunes, destructeur d'entomofaune, en particulier les abeilles.



Côtes d'Armor Apiculture est partenaire du Groupement de Défense Sanitaire des Abeilles des Côtes D'armor (GDSA 22) pour cette opération de piégeage du frelon asiatique.

Ci-joint, bon de commande de matériel spécifique, testé ITSAP .

Bon de commande

Côtes d'Armor Apiculture, la Lande Sèche, 22440 La Méaugon

Tel : **06.89.31.74.58** ou par mail au **cotesdarmorapiculture@gmail.**



Produits	quantité	Prix unitaire TTC	Total TTC
Piège à frelons		4 euroseuros
Piège à frelons X 3		10 euroseuros
Appât uni dose 10ml		0.90 euroseuros
Appât attractif 1litre (concentré à diluer pour 100 recharges de pièges)		32.90 euroseuros
Total			

Le piégeage se fait au printemps pendant 10 semaines maximum et reprend vers le 15 septembre.

Sur le territoire de la commune, il est conseillé de placer un piège tous les Kms, en particulier aux abords des éventuels ruchers et endroits où des nids ont été détruits l'année précédente.

Communiquer votre commande par mail, ou courrier ou la transmettre par téléphone. Prévoir un délai de 24 à 48 heures pour la préparation de la commande.